

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil onze, le vingt huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaél, JOFFREDO Marie-Thérèse, BON Frédéric, BEYET Christelle, MORIO Christine, DOS SANTOS Maryvonne.

ABSENTS Excusés : Mr BODARD Bruno a donné pouvoir à Mr Houtekier
Mr CADORET Philippe a donné pouvoir à Mr Mazier
Mr MAYANGA Blaise
Mr CELIBERT Sébastien

Convocation du 21 juillet 2011

Secrétaire de Séance : Monsieur Jack AUBRY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 Mai 2011

Voirie 2011

Les travaux de voirie de la zone artisanale vont démarrer fin août avec notamment l'effacement des réseaux par l'entreprise INEO, suivi par la SACER pour l'aménagement routier. La deuxième phase de la dernière tranche aménagée sera également réalisée.

Dans la foulée, seront effectués les travaux à Trévester.

Travaux de bâtiments :

- Maison des Jeunes : Les travaux viennent de commencer et l'entreprise OBM doit procéder au remontage courant semaine prochaine.
- Aménagement et extension d'un bâtiment en bureaux annexes à la mairie : L'estimation établi par Mr Fabrice Hamon, architecte, est de 200 000 € HT. Lors de l'ouverture des plis du 10 juin 2011, les résultats sont les suivants :

LOT	Libelle	ENTREPRISE	ESTIMATION TTC	MONTANT TTC
1	Gros-œuvre		105 000	
2	Charpente		25 000	
3	Couverture	ENTREPRISE ANGELO	15 000	13 289,81
3,1	Etanchéité	SOPREMA	9 000	8 987,98
4,1	Menuiseries ext	SBMS	31 000	32 351,80
4,2	Méneuserie int	MENUISERIE DANILO	7 000	6 968,76
5	Electricité	LE METOUR	12 000	11 904,96
6	Plomberie	GOSELIN	12 000	11 897,64
7	Cloisons- isolation	RAULT	21 000	21 676,15
8	Chapes - carrelages	LE PRIELLEC -	11 000	11 148,05
9	Peintures	COLOR TECH	18 000	16 494,97
10	Plafonds suspendus		3 000	
TOTAL			269 000	134 720.12

Il a donc été décidé de déclarer infructueux les lots 01 – 02 – et 10. Une nouvelle consultation est lancée pour une réponse le 22 septembre 2011.

- Ecole publique et sanitaires publics. Suite aux dégradations réalisées par des jeunes reconnus, l'entreprise NB SERVICE va effectuer les travaux de remise en état.

Référentiel urbain

Les Cabinets Paysages de l'Ouest et Cercia étudient différents composants de la commune. Quelques 10 des ménages ont répondu à l'enquête « Commerces et Services » lancée par le cabinet CERCIA dans le cadre du Plan de Référence Urbain.

La prochaine réunion est programmée pour le 8 septembre 2011 à 9h30.

Giratoire de Kervoyelle :

Mr le Maire informe l'assemblée que les travaux vont démarrer le 29 août pour une durée d'environ 3 mois. Toute circulation sera interdite et des déviations seront mises en place pour tous y compris les différents services transports scolaires, collecte des OM ...

Logements locatifs.

Vannes Golfe Habitat vient de déposer le permis de construire pour 10 logements : 4 T2 – 3T4 – 3T3

Treffl'enfête. L'association organisatrice depuis deux ans d'une fête populaire en août aimerait, si le bilan financier n'est pas satisfaisant, bénéficier du soutien de la municipalité. Mr le Maire précise que la collectivité pourrait assurer une garantie financière à hauteur de 1 500 €. Il précise que cette année, tout sera gratuit comme avant, à l'exception du concert où une participation libre sera demandée aux participants.

Après un long débat, le conseil municipal émet un avis favorable à titre exceptionnel pour une garantie financière à hauteur de 1 500 € maximum

Evolution des règles et taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.331.1 et suivants qui consistent en la suppression de la Taxe Locale d'Équipement par une Taxe d'Aménagement. La mise en œuvre de cette nouvelle taxe est fixée au 1^{er} mars 2012 avec obligation pour les conseils municipaux de délibérer avant le 30 novembre 2011. Cette décision sera valable 3 ans.

La collectivité peut choisir un taux entre 1 et 5 %, moduler ce taux selon les secteurs géographiques de la commune, faire le choix d'exonérations totale ou partielle de certains locaux fixés sur une liste limitative. Il existe déjà des exonérations de droit pour les équipements publics et les ZAC.

La collectivité peut aller au-delà de ce taux de 5%, mais dans ce cas, d'autres taxes seront supprimées telles que la PRE, la PVR. EN ce qui concerne, par exemple, la suppression de la PRE, la question sera de savoir comment les syndicats d'assainissement vont financer leurs investissements

Un autre impératif se dessine : celui de mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme avec le Grenelle 2 de l'Environnement pour le 1^{er} juillet 2013.

Si les communes ne le font pas, toute demande de modification ou de révision du PLU pourrait se faire dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Question : Faut-il faire une révision du PLU ?

Décision modificative de crédits n°2

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative nécessaire pour le paiement de certaines dépenses : Subvention pour Skol Gouren de St Nolff, pour la fête de la musique, pour le paiement de notre participation à l'ADMR de Sulniac, Treffléan, La Vraie-Croix.

Le conseil municipal décide et entérine les modifications ci-dessous :

- versement d'une subvention complémentaire de 15 € à Skol Gouren St Nolff (1 adhérent de plus que prévu au budget) et de 205.42 € à l'Interassociation pour la fête de la musique. Ces crédits seront prélevés sur le C/6574 – Crédits non affectés.
- inscription d'un crédit de 5 690 € au C/ 6558 pour la participation financière de la commune aux frais engagés par Sulniac pour l'ADMR. Ces crédits seront compensés par une inscription de 5 690 € au C/741 – Dotation de solidarité rurale.

Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le travail consistant à décompacter et ressemer le terrain de foot sera réalisé dès qu'il pleut. Il est également prévu de changer les abris de touche. Concernant les tags réalisés sur les bâtiments publics (école, toilette publique et au stade), il a rencontré les enfants et parents qui prendront en charge cette dépense par le biais de leur assurance responsabilité civile.

M. le Maire précise que Sophie Plunier remplace Huguette Morice au service administratif et prend ses fonctions le 22 août prochain. L'achat de mobilier pour environ 1 000 € est en cours pour équiper le nouveau bureau aménagé dans la salle « informatique ».

Rapport des commissions :

M. Louessard : fait part du bilan de la fête de la musique et notamment du déficit de 616.27€ partagé entre les communes de Treffléan, Sulniac et la Vraie-Croix.

Il précise que l'autolaveuse est livrée et opérationnelle.

M. Le Jallé: a participé à différentes réunions (LAEP, RIPAM, ALSH). Il informe l'assemblée d'un changement de direction dans les deux écoles.

M. Guillot : informe l'assemblée que l'APAVE a réalisé les contrôles règlementaires sur l'ensemble des bâtiments, que des travaux de peinture vont être effectués dans les locaux de la cantine (cuisine), et que le SIVEV va intervenir pour du point à temps sur la route du Pelven.

M. Houtekier : précise que la commission urbanisme a étudié 12 dossiers. Il a participé à une réunion du SIAEP de la presqu'île de Rhuys

M.Aubry : informe le conseil que le concours des maisons fleuries a eu lieu le 26 juin dernier et qu'un jury départemental est venu pour le village de Bizole.

Tour de table

M. Bon demande des informations sur la fermeture du commerce et sur la création d'une piste BMX.

wwwwwwwwwwwwwwwwwwww